

Publié le 24 avril 2020

Covid-19 - Les Epl de Bourgogne-Franche-Comté éligibles aux aides de la Région à destination des entreprises

Mobilisée dans la lutte contre le Covid-19 et ses conséquences économiques, la Région Bourgogne-Franche-Comté a mis en place un dispositif spécifique à destination des entreprises. Sous l'impulsion de Vincent Fuster, président de la Fédération des Epl Bourgogne – Franche-Comté, les services de la Région ont confirmé à la FedEpl l'éligibilité des Sem, SemOp et Spl à ces mesures.



La Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a mis en place des mesures et des dispositifs d'aides, dont peuvent bénéficier les Sem, SemOp et Spl de Bourgogne – Franche-Comté. Les services d'accompagnement des entreprises de la Région se mobilisent pour répondre aux nombreuses demandes, par la mise en place de permanences et une répartition des demandes vers les antennes départementales, afin d'assurer un traitement et un suivi de proximité des dossiers. La Région a par ailleurs rejoint une cellule de crise composée de l'Etat, la Région et la BPI, se réunissant hebdomadairement. **Objectif : suivre l'évolution de la situation et s'y ajuster rapidement.**

Une gamme de mesures très large

La description de cette gamme de mesures mises en place par l'Etat, la Région BFC et BPI, applicable aux Epl de Bourgogne – Franche-Comté est accessible via le lien suivant : Cliquez ICI

Voici les mesures auxquelles votre Sem, SemOp ou Spl pourrait être éligible et les contacts auprès desquels vous rapprocher :

- Service Région BFC dédié aux entreprises : 03 81 61 62 00 / entreprises@bourgognefranchecomte.fr
 - Plateforme unique pour signaler toute difficulté et obtenir plus d'informations sur les dispositifs d'urgence aux entreprises

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



03 80 76 29 38 / bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr

- Fonds de solidarité territorial de la Région BFC, en complément du plan de solidarité national. Contacter le Service Région BFC dédié aux entreprises
- Fonds d'urgence pour les professionnels de l'événementiel et du tourisme. Contacter le Service Région BFC dédié aux entreprises, et pour le tourisme : tourisme-aide-covid19@bourgognefranchecomte.fr

Olivier Lamoureux, votre Délégué territorial Bourgogne – Franche-Comté demeure à votre disposition et reste en contact avec les services de la Région Bourgogne – Franche-Comté.

À télécharger

- BFC-Fonds-solidarite-nation-region
- Pret-rebonds-BFC

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2